

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
8 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle du conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE
8 Décembre 2016

DATE DE SEANCE
13 Décembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	21
Procuration	02
Votants	19
Abstention	00
Suffrages exprimés	21
POUR	21
CONTRE	00

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 ^{ème} Adjoint			
QUINQUIS Bran	3 ^{ème} Adjoint	X		
COJAN Marie-Pauline	4 ^{ème} Adjoint	X		
YEE ON Léonce	5 ^{ème} Adjoint	X		
OOPA Vaiora	6 ^{ème} Adjoint			
VERO Jacki	7 ^{ème} Adjoint	X		
WONG Célestine	8 ^{ème} Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} Adjoint	X		
PAOFAI Marie	Conseillère M			
IZAL Yves	Conseiller M	X		
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M	X		
FRITCH Edgar	Conseiller M.	18h15		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M			
OPUTU Lorna	Conseillère M		X	Frédéric FRITCH, 1 ^{er} Adjoint au Maire
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X	
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	18h28		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	18h0 ?5		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	18h28		
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	
MATITAI Joe	Conseiller M		X	Damas TEUIRA, Maire
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	19h19		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

VILLE DE MAHINA
 Bureau du courrier

16-12-16 12 348

Expéditeur : Ref :
 Date :

Reçu par CAR [Signature]
 le [Date] à [Heure]

DRD
 DRH
 DSTEPP
 B Et
 DCAJ
 B G/Enfant
 B Soc
 B Santé
 B Scol
 B Ann
 B 2 3 5
 B Emploi
 B Culture
 B Apparat

DRH B Finances
 B Affaires

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
16 DEC. 2016
 N° / IDV

**modifiant la délibération
 n°074/2016 portant
 modification du Budget
 Principal au Titre de
 l'Exercice 2016.**

Formant la majorité des membres en exercice
 Absents : 07
 M. YEE-ON Léonce a été élu secrétaire de séance.

Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
 Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T. ;
- Vu la délibération n° 013/2016 du 31 mars 2016 adoptant le budget principal de la Ville de Mahina au titre de l'exercice 2016 ;
- Vu la délibération n° 074/2016 du 18 octobre 2016 portant modification du budget principal ;
- Vu le courrier de la Subdivision Administrative des Iles du Vent n°HC/230/SAIDV/BCL/NV en date du 08 Novembre 2016 ;
- Vu le rapport de présentation ;

EN SA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

ADOPTE

Article 1^{er} : La section d'Investissement du Budget Principal, Exercice 2016, est modifiée selon le tableau ci-après :

CHP/OP	ART	LIBELLES	DEPENSES	
		SECTION INVESTISSEMENT	En moins	En plus
21		Travaux d'AEP Pointe Vénus		
	2111	Terrains nus	-4 000 000	
	2128	Autres agencements et aménagements	-4 000 000	
	21534	Réseaux d'Electrification	-7 977 720	
40		Opérations d'Ordre		
	2313	Construction		15 977 920
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT			-15 977 720	15 977 920

Article 2 : Le montant total de l'Investissement du Budget Principal de l'exercice 2016 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **Six cent trente sept million deux cent soixante et un mille neuf cent soixante et un francs (637 261 961 FCFP)**.

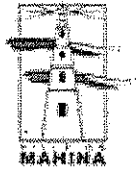
Article 3 : Le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision administrative
le 16/12/2016
Le Maire,
Damas TEUIRA

Fait et délibéré le 13 Décembre 2016
Pour copie conforme au registre des délibérations

Damas TEUIRA



Rapport de présentation

Chers Collègues du Conseil Municipal,

Dans le cadre de la gestion des finances communales, le conseil municipal adopte par délibérations n° 013/2016 le budget Principal au titre de l'exercice 2016.

Nous avons présenté lors du Conseil du 18 Octobre 2016 une Décision Modificative (Délibération n°074/2016), diminuant les Comptes 21312, 2135, 2184, 020, 2313 afin de compenser les dépenses des Opérations 101 et 140. Voir tableau ci-après:

Chapitre / Compte	Modification (en XPF)
21 Immobilisation corporelles	- 16 939 160
Compte 21312 Bâtiment Scolaires	-4 978 080
Compte 2135 Installat° géné, agence, aménage. Des const°	-4 978 080
Compte 2184 Mobilier	-6 983 000
Compte 020 Dépenses Imprévues	-13 531 026
	-13 531 026
040 Opération d'ordre de transfert entre section	-15 977 720
Compte 2313 Construction	-15 977 720
Total mouvement	-46 447 906

Chapitre / Compte	Modification (en XPF)
101 Travaux AEP Pointe Vénus	+34 777 013
140 Ecole Fareroi Elémentaire (Construction d'un Préau)	+11 670 893
Total mouvement	+46 447 906

Aujourd'hui, la délibération 074/16 doit être modifiée.

En effet, nous devons remettre 15 977 720 XPF au chapitre 040.

Chapitre / Compte	Modification (en XPF)
21 Immobilisation corporelles	- 15 977 720
Compte 2111 Terrain nus	-4 000 000
Compte 2128 Autres agencements et aménagements	-4 000 000
Compte 21312 Bâtiments Scolaires	-7 977 720
Total mouvement	15 977 720

Chapitre / Compte	Modification (en XPF)
040 Opération d'ordre de transfert entre section	+15 977 720
Compte 2313 Construction	+15 977 720
Total mouvement	+15 977 720

Le montant total de l'Investissement au Budget Principal de l'exercice 2016 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **Six cent trente sept million deux cent soixante et un mille neuf cent soixante et un francs (637 261 961FCFP)**.

C'est compte tenu de tous ces éléments que le projet de budget modifié vous est présenté.